



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Aurélien FERNANDEZ Titulaire (DRFIP)

Olivier NEDOBEJKINE Suppléant (DIRCOFI)
Axel ESCOT-SEP Suppléant (DRFIP)
Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)

cgt.drif33@dgfip.finances.gouv.fr
bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT DU 06 JUILLET 2015

Les PV : 2014 enfin apurée.

Les PV du 19 novembre 2014 et du 20 mars 2015 étaient soumis à approbation. Le PV du 19 novembre 2014 a été approuvé à l'unanimité sous réserve de la prise en compte d'une modification actant l'absence de représentation de la DIRCOFI lors de cette séance. Ainsi, les PV de 2014 sont enfin tous approuvés et l'ensemble des relevés de décisions pourra être publié (pour rappel au 20 mars 2015 : 7 PV de 2014 restaient à examiner).

L'ensemble des représentants du personnel a ensuite refusé d'approuver le PV du 20 mars 2015 en raison de rectifications apportées par la Direction des Douanes et par la Direction de la DIRCOFI postérieurement à la dernière version transmise aux représentants du CHSCT. En effet, les éléments modifiés sont d'une importance capitale : inscription d'un risque psycho social au DUERP et au PAP de la DIRCOFI et garantie d'emplois pour un service des Douanes (CODT). L'approbation de ce PV est ainsi reportée pour la seconde fois à la prochaine séance plénière (qui devrait se tenir le 03 septembre 2015).

La secrétaire du CHSCT avait déjà rappelé aux représentants des Directions lors de la dernière séance plénière la procédure à suivre. Constatant que cette dernière n'a pas été respectée une fois de plus, elle a informé le Président du CHSCT qu'à l'avenir si ces pratiques perduraient, les représentants du personnel refuseraient d'approuver les PV en question.

DUERP et PAP INSEE

La nouvelle Directrice de l'INSEE nous a présenté un DUERP très intéressant qui révèle une attitude inhabituelle dans nos administrations.

De nombreux problèmes ont été recensés dans les services (par exemple : augmentation conséquente de la charge de travail et le stress généré, variété des métiers : de l'enquêteur au cuisinier..).

Cela s'explique aussi par la méthodologie de recensement pratiquée qui consiste à une expression orale des agents par groupe lors des visites de l'assistante de prévention et sans la présence de l'encadrement.

En revanche, les cadres après avoir été oubliés, ont pu faire l'objet d'un recensement auprès d'une experte Santé/ Travail venue de l'extérieur présenter les risques. Toutefois, seuls 11 sur 17 sites de l'INSEE ont été consultés, l'administration considérant que les 6 sites écartés n'avaient pas à faire partie de l'enquête parce

qu'ils n'ont pas subi de changement.

Nous regrettons le périmètre restreint dans l'élaboration de ce DUERP car l'INSEE se prive ainsi d'une somme d'informations susceptible de découler d'une enquête exhaustive auprès des agents. L'absence de changement au sein d'un service n'est pas synonyme d'un risque zéro.

A noter : c'est le groupe de travail qui a décidé du classement des risques: aucun risque n'est classé « A » (plus forte intensité).

Malgré un vocabulaire très forts employé par les agents pour décrire leur situation, ces risques sont classés C.

57 % des risques recensés sont des RPS

Un CHSCT national réservé aux enquêteurs a été mis en place.

Nous avons regretté de ne pas avoir une analyse dynamique des effectifs afin d'étudier une potentielle corrélation entre les suppressions d'emplois et les risques.

Nous notons également des missions et structures en forte évolution....A suivre

Examen fiches RSST (Registre Santé Sécurité au Travail) des Directions

Après de multiples demandes des organisations syndicales quant au respect des prérogatives du CHSCT concernant l'examen complet des fiches RSST , celles de ce début d'année 2015 ont été traitées pour la première fois lors de cette séance plénière.

Les directions et le président du CHSCT se sont engagés à présenter les futures nouvelles inscriptions à chaque séance plénière

DOUANES :

Une vingtaine de fiches a été déposée.

Des demandes multiples concernent des problèmes matériels : filtre occultant pour les fenêtres, climatisations, stores, Fauteuils , aménagements de postes de travail (bras articulés pour écran), Réfection totale des sanitaires.

Dans l'ensemble les réponses apportées par la direction des douanes sont satisfaisantes dans la mesure où l'intégralité des problèmes a été traitée ou est à l'examen.

DIRCOFI :

Enfin, nous pouvons voir que dans notre ministère, tout va bien puisqu'à la DIRCOFI aucune fiche n'a été présentée. Il est vrai que jusqu'à présent le RSST de la DIRCOFI ne prend toujours pas en compte les questions liées aux conditions de travail malgré le changement de la réglementation depuis 2011.

Il est donc essentiel de sensibiliser les personnels de la DIRCOFI à cet outil qu'est le RSST.

En effet, d'une part parce que les directions ont l'obligation de répondre à chaque inscription et d'autre part car cela facilite le suivi de ces dernières par le CHSCT.

INSEE

Seulement deux fiches ont été recensées mais quelles fiches ? A la lecture de ces fiches , elles apparaissent comme un véritable appel au secours de deux collègues envers le CHSCT. Les représentants CGT ont interrogé la Direction de l'INSEE afin de mieux évaluer la situation autant en termes de périmètre, de chronologie que d'intensité. En effet il s'agissait d'un conflit ouvert entre deux agents et leur supérieur hiérarchique .

Il est à reconnaître que la Direction de l'INSEE a pris à bras de corps le problème notamment en mettant en place un système de tutorat destinés aux managers afin de pouvoir remédier aux éventuels conflits. La transposition de cette solution devrait certainement intéresser d'autres Directions !!!

DRFIP 33 :

11 sites ont fait l'objet d'études pour une totalité de 30 fiches déposées., les demandes sont là aussi d'ordre matériel.

Sur le site de Blaye un groom d'entrée a été demandé pour faciliter l'accès aux handicapés (Porte inutilisable depuis un fauteuil roulant en raison de la force du groom) La direction a engagé une étude afin de connaître la pression utile d'un groom pour permettre l'entrée aux personnes à mobilité réduite.

Place du Champ de Mars a été révélé un problème de mauvais fonctionnement du convecteur. Le service BLI (Budget Logistique Informatique) doit prendre en charge la réparation.

Demande de coin repas pour la **trésorerie du CHU de Bordeaux**. Une étude sera diligentée et nous apprenons au passage qu'un rapprochement avec les collègues de la trésorerie de Charles Perrens est envisagé.

Cité administrative: plusieurs fiches signalant une non étanchéité des bâches due aux travaux de désamiantage de la cité. Ces signalements ont été portés à la connaissance de la gestion cité afin de remédier à ce problème déjà signalé par le passé.

Commentaires de la CGT: *La CGT demande que la réglementation en vigueur sur les chantiers soit respectée. Même si la direction continue d'affirmer que ces endroits ne sont pas en relation directe avec les parties des locaux désamiantées, l'inquiétude des collègues demeure légitime au vu des expériences passées en matière d'amiante.*

Plusieurs fiches de signalement concernant les bruits générés par les travaux (perceuses à percussion) ont été déposées et portées à la connaissance de la gestion Cité.

Commentaires de la CGT: *La CGT continue de demander un respect de la réglementation afin d'éviter une gêne au travail pendant la durée des travaux.*

Plusieurs fiches concernent des toilettes bouchées à la suite des travaux du 19^{ème} étage. Le problème semble résolu.

L'ensemble des problèmes de climatisation connus à ce jour à la cité administrative tout comme à Mériadeck et à Langon, a été résolu.

L'esparre: l'état de délabrement de ce bâtiment amianté a pour conséquence qu'à chaque CHSCT ce site est évoqué. Les agents évoquent des problèmes d'irritation des yeux , du nez , des picotements , éternuements et brûlures autour des yeux. De plus, plusieurs plaques de plafond se sont détachées de leur support laissant ainsi un accès direct à l'amiante. Une plaque non remise en place a fait l'objet d'une inscription, la réponse de la Direction « l'entreprise intervenante a déposé le bilan », inadmissible !

Commentaires de la CGT: *La direction maintient son cap : les poussières analysées ne révèlent pas un taux d'amiante supérieur à la norme admise. Au vu de ces résultats, la question se pose de l'opportunité éventuelle d'une contre-expertise . Affaire à suivre.....*

Trésorerie Municipale: Les problèmes d'approvisionnement en papier hygiénique ont été soulevés. La direction assure que cette question a été prise en compte.

Examen du rapport de visite de la délégation du CHSCT au centre des archives du CSRH au Bouscat.

Une visite CHSCT sur ce site a permis de révéler de nombreux problèmes pratiques et organisationnels. Conscients que la situation du service va encore se détériorer à partir de septembre et soucieux d'une mise en place rapide de solutions, les représentants du personnel souhaitaient examiner le rapport de visite et les préconisations de la direction des douanes lors de cette séance.

Malheureusement, la Direction des Douanes n'a pas été en mesure d'analyser le rapport. Il sera donc présenté lors du CHSCT de septembre prochain.

De plus, cette visite s'est faite conjointement avec le médecin de prévention qui doit enrichir le dossier avec son rapport.

La CGT a insisté sur le fait que les rapports de visites doivent être accompagnés lors de l'envoi des documents des préconisations de la Direction concernée.

Fermeture du bureau des douanes de Périgueux.

Le représentant de la direction des douanes renvoie les représentants des personnels aux documents communiqués :

- fiche d'impact métiers,
- description de la mesure,
- situation au regard des instances institutionnelles,
- démarche suivie,
- analyse de la situation sociale et mesure RH,
- dispositif financier d'accompagnement social,
- aspect immobilier et logistique,
- aspects hygiène et sécurité,
- impact environnemental.

La CGT revient sur :

- les missions exercées par le bureau de Périgueux : douane, contributions indirectes, fiscalité énergétique, tabacs et fiscalité des transports,
- les effectifs en poste : 5 agents dont un agent dit Paris Spécial (équipe de renfort) et sur les 3 effectifs que la direction entend redéployer selon la distribution suivante : 1 à la Cellule Régionale des Tabacs à Bordeaux , 1 au centre de viticulture de Bergerac, 1 au bureau de douanes de Bassens,
- les points qu'il convient d'analyser dans le cadre de la consultation : évaluation des charges de travail transférées et la capacité des services concernés à absorber ces tâches en matière de gestion et de contrôle. Les conditions dans lesquelles vont se faire ces transferts : avec quels moyens, avec quelles conséquences pour les différents services notamment en terme d'allongement des trajets professionnels pour les contrôles et situation sociale de tous les agents concernés.

Or, sur ces trois points les informations transmises par la direction des douanes sont lacunaires. Dans un contexte qui

voit, jusqu'à preuve du contraire, la charge de travail rester la même, les effectifs eux passent de 5 à 3.

La CGT fait lecture d'une délibération dans laquelle est repris l'ensemble des documents nécessaires et non communiqués dans le cadre de la consultation portant sur la fermeture du bureau :

- les contrôles obligatoires à réaliser,
- le nombre d'opérateurs à contrôler,
- le nombre de dossiers de remboursement dans le secteur de la fiscalité énergétique,
- le nombre de dossiers transférés en matière de fiscalité des transports à Metz et Bassens,
- un point sur l'état d'avancement des télé services SIDECAR WEB et DIPPTER,
- la nouvelle zone de compétence du centre de viticulture de Bergerac,
- le nombre de prise en charge des moyens de paiement dans l'application GARBO,
- les possibilités de reclassement de tous les agents du bureau.

Cette délibération est alors proposée au vote du comité.

Le représentant de la direction des douanes s'étonne de notre demande et déplore que le débat ne s'installe pas en séance sur la base des documents communiqués. Mais c'est oublié que les représentants des personnels doivent être destinataires préalablement à la consultation (au moins 15 jours avant) de l'ensemble des informations leur permettant d'émettre un avis, ce que nous lui rappelons.

La délibération en question est approuvée à l'unanimité tout comme le principe d'une visite du bureau de douanes de Périgueux à la rentrée pour rencontrer les agents dans le cadre de la consultation (date restant à définir).

Financement des projets des directions examinés en commission budgétaire du 23 juin 2015

Une commission budgétaire s'est tenue le 23 juin, les représentants du CHSCT se sont prononcés sur les projets présentés. La CGT a de nouveau constaté que certaines Directions ont soumis des projets relevant exclusivement de leurs budgets de fonctionnement. Nous rappelons que le CHSCT n'a pas pour finalité de compenser les coupes budgétaires des administrations et que ces dernières doivent prendre leurs responsabilités (exemples : travaux sur des immeubles domaniaux, ménage...).

Malgré tout, des projets ont été représentés pour financement lors de cette commission alors qu'un avis défavorable unanime avait été signifié précédemment. Aussi, nous avons réitéré les principes de financement du CHSCT tout en refusant de réexaminer ces dossiers.

A l'issue de cette réunion, un certain nombre de projets ont été retenus.

En séance plénière, un tableau récapitulatif des projets acceptés a été validé à l'unanimité.

Saisine du CHSCT 33 par le CT des Services Douaniers concernant la Cellule Régionale des Tabacs.

Les représentants des personnels des douanes ont été sollicités pour émettre un avis en comité technique, le 11 juin dernier, sur la question de la création d'une cellule régionale des tabacs à Bordeaux (compétence Gironde et Dordogne). Ceux-ci ont constaté que ce projet n'avait fait l'objet d'aucune demande d'avis du CHSCT 33 alors qu'il s'agit d'un projet impactant au sens de l'article 57 du décret 82-453 et que la direction des douanes avait pris cet engagement lors du CTSD du 29/11/2012.

Lors de la séance du CT du 11/06/2015, la direction des douanes est revenue sur son engagement et a considéré que ce projet ne devait pas faire l'objet d'un avis préalable du CHSCT33 alors même que ses conséquences sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents concernés sont importantes.

Un vote a donc été organisée en CT sur cette question durant lequel 3 OS sur 4 ont considéré qu'il était prématuré d'émettre un avis tant qu'elles ne disposaient pas de celui du CHSCT.

Puisque la direction ne l'avait pas fait, ces trois OS à l'initiative de la CGT et comme le prévoient les décrets, ont demandé le concours du CHSCT33 sur cette question.

Ce sujet devait donc être examiné lors de la séance du 06/07/2015 mais le Directeur interrégional des Douanes dans un courriel au président du CHSCT (qu'il nous a lu en séance) expliquait qu'il ne partageait pas l'appréciation des représentants du personnel sur le caractère « important » du projet et que ce dernier ferait uniquement l'objet d'un point d'information lors d'un CHSCT futur. De fait, aucun document ne nous a été communiqué hormis la saisine du CT des douanes.

Les représentants des personnels n'ont pu que constater cette carence et ont renvoyé la direction à la délibération lue à l'occasion de la fermeture du bureau des douanes de Périgueux (la création de la cellule régionale se faisant par transfert d'un emploi de ce bureau) qui reprend l'ensemble des documents nécessaires à l'information du CHSCT.

Les représentants du personnels au CHSCT étant seuls décisionnaires sur le principe du vote, la non communication des documents est donc le seul moyen de les empêcher de voter.

La CGT est attachée à un réel dialogue social et ne se contentera pas d'un simulacre.

C'est pourquoi, nos représentants ont demandé que soit acté au PV de cette séance plénière le refus de la Direction des Douanes et la non respect de la saisine du CHSCT33 par le CT des Services des Douanes.

Examen du rapport de visite de la délégation du CHSCT au CDFP de Libourne et des préconisations qui en découlent.

Une visite du CHSCT a eu lieu le 13 octobre 2014 dans les trois services du CDFP de Libourne : trésorerie, SPF, CDIF.

Par la suite, en séance, la DRFIP a présenté oralement l'état d'avancement des solutions en réponse aux constats de la délégation.

Un bon nombre d'actions a déjà été mené ou sont en cours : par exemple : réparation des portes coupe-feu (trésorerie), dalles de sol changées (SPF), détecteurs réparés, câbles électriques à même le toit (trésorerie).

D'autres sont encore en projet : les problèmes d'éclairage (tous sites) qui entrent dans le cadre du groupe de travail « éclairage », les stores extérieurs (trésorerie), problème des sur armoires (étude autres rangements).

En revanche, l'installation d'un espace repas ou tisanerie a été exclue par l'administration en vertu de la proximité d'un restaurant collectif.

Pour autant, des solutions peuvent naître de la richesse des échanges en cours de séance ainsi : les représentants du personnel ont proposé d'installer un plan incliné sur une marche dangereuse.

Mais dans tous les cas, les représentants du personnel ont besoin d'être informés au préalable des solutions envisagées afin d'optimiser leur réflexion et leurs propositions.

Questions diverses

Restaurant administratif de Mériadeck :

Les représentants CGT ont interpellé la direction de la DRFIP suite à l'annonce de la fermeture la dernière semaine de juillet du restaurant administratif pour travaux. En effet, la fermeture est légitime et la période estivale est la plus propice à la réalisation des aménagements nécessaires.

Pour autant, aucune solution de substitution n'a été proposée aux collègues présents la dite semaine afin de leur garantir des conditions de restauration similaires.

Nous avons donc demandé à ce que la Direction étudie au plus vite les dispositions possibles notamment l'accès à un des restaurant administratif des alentours. La direction et les représentants des services sociaux s'y sont engagés.....A suivre.

Nous avons profité de l'occasion pour signaler que très régulièrement une seule file était ouverte y compris pendant les créneaux horaires à très grand fréquentation.

Lesparre : le rituel

La CGT a comme lors de chaque séance plénière interrogé la Direction de la DRFIP concernant l'état d'avancement du projet de relogement des collègues de Lesparre. La direction nous a confirmé que le projet était en bonne voie puisque le projet du programmiste est terminé, elle a d'ailleurs participé à une réunion à la mairie fin juin. Une demande de financement supplémentaire a été formulée auprès du conseil général. La livraison de ce projet neuf initialement prévue début 2017 est d'ores et déjà décalée au milieu d'année 2017.

Canicule :

La CGT a évoqué des difficultés rencontrées dans plusieurs sites pendant cette période de canicule :

- A la cité : nous avons regretté l'absence de communication intermédiaire suite à l'annonce de la panne de climatisation et nous avons rappelé à la Direction qu'aucune mesure n'a été mises en place alors même qu'en raison de la panne il faisait très chaud y compris dans les bureaux exposés au nord.

- A Lesparre : la CGT a dénoncé la mise en place très tardive des dispositions du plan canicule alors que les collègues n'ont pas de climatisation.

- A Mérygnac : les représentants CGT ont informé la Direction que le secteur du serco n'était pas desservi par la climatisation et souffre de la chaleur.

Etude kilométrique pour les agents des Douanes du Verdon :

La CGT a relancé une nouvelle fois la Direction des douanes, suite à son engagement lors du CHSCT du 20 mars 2015, afin de connaître l'état d'avancement de l'étude des trajets pour les agents du Verdon.

La Direction nous a précisé avoir débuté un comparatif des kilomètres effectués sur deux trimestres, cet élément sera complété par des données sur la fréquence des trajets. A suivre...